



**RECUEIL**  
**DES**  
**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE  
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

**UNITÉ DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**N° Spécial**

**1<sup>er</sup> septembre 2016**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEA-UD 92 du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**SOMMAIRE**

<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT-UD 92</b>	<b>Page</b>
DRIEA IF 2016-1193	23.08.2016	Décision portant délégation de signature à M. François DUBOIS, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine en matière de fiscalité de l'urbanisme.	3

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE  
L'AMÉNAGEMENT  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

**Décision DRIEA IF n° 2016-1193 du 23 août 2016  
portant délégation de signature à M. François DUBOIS, directeur de l'unité  
départementale des Hauts-de-Seine en matière de fiscalité de l'urbanisme.**

Le Directeur régional et interdépartemental  
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

**Vu** le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

**Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son titre III du livre III et son titre II du livre V, dont ses articles L. 331-19 à L. 331-22, L. 331-42, L.520-10, L. 520-14 et R. 620-1 ;

**Vu** le code général des impôts et notamment ses articles 317A à 317C de l'annexe II ;

**Vu** l'arrêté du 5 mars 2014 de la ministre de l'égalité des territoires et du logement et du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie portant nomination de M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté du 21 juillet 2014 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement et de l'égalité des territoires portant nomination de M. François DUBOIS, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France (unité territoriale des Hauts-de-Seine) ;

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 22 février 2016 renouvelant M. François DUBOIS, dans ses fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à :

- M. François DUBOIS, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Amélie COANTIC, adjointe du directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,
- M. Thomas WELSCH, responsable du service urbanisme et bâtiment durables,
- M. Michaël PREVOST, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiment durables,
- Mme Valérie CHAT, responsable du pôle statistique et fiscalité,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la redevance d'archéologie préventive,
- de la taxe locale d'équipement et des taxes assimilées,
- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la taxe pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France, selon les articles L.520-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version applicable avant 2016,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité, conformément à l'ancien chapitre III du titre III du livre III de la partie réglementaire du code de l'urbanisme.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- M. François DUBOIS, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Amélie COANTIC, adjointe du directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,
- M. Thomas WELSCH, responsable du service urbanisme et bâtiment durables,

- M. Michaël PREVOST, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiment durables,

à effet de signer les réponses aux recours gracieux et contentieux formulés à l'encontre des actes, décisions et documents de toute nature, en matière de détermination de l'assiette et de liquidation, concernant les taxes et contributions visées à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS, de Mme Amélie COANTIC, de M. Thomas WELSCH, de M. Michaël PREVOST, et de Mme Valérie CHAT la délégation de signature accordée à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Jacqueline CASTERAN, responsable adjointe du pôle statistique et fiscalité.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS, de Mme Amélie COANTIC, de M. Thomas WELSCH, et de M. Michaël PREVOST la délégation de signature accordée à l'article 2 est donnée à Mme Valérie CHAT, responsable du pôle statistique et fiscalité.

**ARTICLE 5** : La décision n° 2016-631 du 27 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur DUBOIS, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine en matière de fiscalité de l'urbanisme est abrogée.

**ARTICLE 6** : Le directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine.

Paris, le 23 août 2016

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Gilles LEBLANC

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>